

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

## Délibération 2017 - 133 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – V. HERMANT – N. BOUBET - F. LETURCQ – M. GORGUET.

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,  
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

### Objet : Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois Modification du Plan d'Organisation, de Surveillance et de Secours (POSS).

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de mettre en place un plan d'organisation, de surveillance et de secours encadrant les différentes activités développées à la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président précise que ce document intègre les contraintes de fonctionnement de l'équipement en tenant compte des différents publics accueillis et des différentes activités proposées et pratiquées. Ces différents temps génèrent des variations de l'équipe de maitres nageurs en charge de la surveillance de l'équipement.

Monsieur le Président donne lecture des modifications qui ont été apportées au fonctionnement de la piscine avec la mise en place du cercle des nageurs et les adaptations mineures apportées aux horaires de fermeture de l'équipement les mercredis et samedis.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les modifications apportées au plan d'organisation, de surveillance et de secours de la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois,
- de procéder à l'affichage du document modifié dans l'enceinte de l'équipement,
- d'adresser une ampliation de la présente à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- d'annexer le plan d'organisation, de surveillance et de secours à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 septembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTE



**2017-133 du 26/09/2017**

*Piscine – Modification du POSS.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

20 OCT. 2017

ARRIVÉE